



## Création d'un club de Disc-Golf & affiliation à la FNSMR

Editées par la Commission nationale Disc-Golf de la Fédération nationale du sport en milieu rural

### 1 - Précisions à indiquer dans les statuts à faire adopter par les futurs adhérents lors de l'assemblée constitutive :

« Article 1<sup>er</sup> - Titre de l'association -

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : nom de l'association.

**L'association est affiliée à la FNSMR et s'inscrit dans la mouvance et la philosophie du mouvement du Sport en Milieu Rural dont le siège est situé : 1 rue Sainte Lucie, Paris 15<sup>ème</sup> ».**

**Attention** : se renseigner auprès de la DDJS pour les statuts types capables de permettre la demande et l'attribution de subventions publiques (CNDS, ...) tout changement de statut a un coût, donc mieux vaut établir les meilleurs statuts dès le départ.

### 2 - Exemple pour Article 2 - Buts -

L'association a pour but :

- **De développer et promouvoir la discipline sportive Disc-Golf en particulier en "région, département, commune ..." en terme de jeux, structures et engins, d'initiation, d'animation et d'organisation de compétitions**
- **De donner à ses membres les moyens d'être représentés sur les plans individuels ou en Club aux niveaux national et international.**

3 - Lorsque les statuts sont déposés, selon la ville où est inscrit le siège social de l'association, en préfecture ou en sous-préfecture (parfois tribunal d'instance), et que le récépissé de création d'association est reçu, communiquer à [administration@disc-golf.fr](mailto:administration@disc-golf.fr) :

- le nom de l'association
- l'adresse du siège social

4 - La section « administration » de la CNDG fait alors la demande de "dossier de demande d'adhésion" à la FNSMR. Ce dossier est envoyé à l'adresse du siège social indiquée (point 3). Renvoyer ce dossier de demande d'adhésion complété. Y joindre la commande et le paiement pour :

1. L'affiliation du club au comité départemental ou régional du sport en milieu rural (*incluant affiliation + assurance du club*)
2. les licences individuelles achetée selon le nombre d'adhérents (*incluant adhésion + assurance individuelles*)
3. éventuellement des licences temporaires (*destinés aux non-adhérents/bénévoles participants à un tournoi, ou à une animation/initiation*) (*incluant adhésion + assurance temporaires et individuelles*)

Les montants d'affiliation au comité départemental ou régional (entre 150 et 200 €) et celui de la licence individuelle (entre 4,20 et 5 euros) peuvent varier selon les départements et les régions - voir liste sur <http://www.fnsmr.org/>

5 - La saison FNSMR se déroule du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août et la saison Disc-Golf de janvier à décembre, donc prévoir de prendre les licences FNSMR en cours de saison Disc-Golf (*année civile*), soit dès le mois de juillet/août.

Aux montants d'affiliation club et d'adhésion individuelle, le club ajoute pour calculer le montant de la licence :

- o une quote-part pour la ressource club
- o une quote-part de 5 euros pour la ressource CNDG

6 - Option licence internationale PDGA (Professional Disc-Golf Association) : obligatoire pour participer aux tournois classés, permet de calculer le rating (*niveau de jeu*) du licencié. Ajouter cette option dans le formulaire d'adhésion au club.

Voir exemple de formulaire ci-après.

7 - Un compte bancaire doit être ouvert au nom de l'association pour valider son existence.

8 - Les présidents de club font partie de la CNDG (commission nationale Disc-Golf). Ils reçoivent l'intégralité de l'information Disc-Golf à diffuser au sein de leur club et ont une voix pour les votes aux décisions prises par la CNDG. Ils collectent également l'information des adhérents pour la transmettre à la CNDG et diffusent chaque année la liste des adhérents et le rapport d'activités annuel de leur club à la CNDG courant décembre.

Contactez [administration@disc-golf.fr](mailto:administration@disc-golf.fr) pour tout complément d'information

